

Compte-rendu du conseil de l'école doctorale C2MP (606)

Du 21/10/2022

Salle Gallé

Site de Brabois

Présents : JM. Raulot, H. Combeau, C. Sartori, C. Carteret, J.F. Pierson, A. En-Naciri, T. Richeton, N. Maloufi, D. Schaniël, M. Cochez, JP. Salvestrini, H. Gerard, M. Pavia Rivero, E.M Daya, N. Maloufi, Delphine Wolfersberger, C. Carteret, M. Marchetti, J. Laine.

Excusés : A. Pasc, D. Malterre, T. Aubert, B. Dussoubs, A. Abou Dib, W. El Housseini, C. Bertrand-Dagenbach, E. Sibottier, K. Cheikho, N. Hauser-Costa, L. Salazar.

Invités : N. Stein, P. Gros, JL. Blin, A. Celzard, C. Boulanger, H. Boulanger, F. Drue, V. Malnoury.

Informations détaillées fournies dans le PowerPoint ci-joint.

Informations :

- Le directeur de l'école doctorale C2MP, Jean-Marc Raulot, est présent le mardi matin à la MDD sauf incompatibilité d'emploi du temps. Prise de RDV auparavant auprès de C. Sartori.
- Cécile Bertrand-Dagenbach (professeur émérite) ne poursuit pas son mandat dans le conseil de l'ED et Natacha Hauser-Costa du Peel non plus. Christophe Chatelain était au début représentant de la FST, c'est pourquoi nous faisons une demande auprès des laboratoires du site de la Faculté des Sciences pour le remplacer. Etienne Patoor représentant de l'UMI, en retraite depuis peu, est remplacé par Jean-Paul Salvestrini. Pour remplacer Jean-Marc Raulot dans le conseil de l'école doctorale de l'école doctorale, le laboratoire du LEM3 a choisi Thiebaud Richeton.
- Les élections des représentants :
Constitution des listes à faire rapidement (appel à candidature à la journée de rentrée).

Réinscriptions :

La procédure est entièrement dématérialisée pour 2A et 3A. Une fois que le doctorant a validé, il y a un envoi de mail automatique au directeur de thèse, puis au co-directeur et au directeur de laboratoire puis pour finir l'avis de l'Ecole Doctorale. La nouvelle procédure dématérialisée est une chaîne avec des maillons. Si une des personnes ne valide pas, cela bloque tout le processus. Il y a des tutoriels sur l'inscription ou la réinscription en ligne (cf présentation).

Le directeur de l'école doctorale (ou la gestionnaire) lit les CSI et envoie un message s'il manque des crédits ou si un point l'interpelle.

Problème de compréhension du site Adum pour les personnes étrangères : surtout pour les cotutelles, les non francophones ou les encadrants étrangers qui peuvent avoir des soucis ==> Adum ne dépend pas de l'ED. Il y a déjà une version anglaise de quelques pages du site mais il faudrait faire plus.

La date de réinscription a été fixée pour toutes les ED par la MDD. La date buttoir des réinscriptions est fixée au 30 Septembre principalement pour des questions d'assurance, seuls les doctorants dont la soutenance est avant 31/12 n'ont pas besoin de se réinscrire. Nous devons également faire remonter le nombre d'étudiants inscrits au Ministère pour avoir notre dotation et les inscriptions des doctorants font parties de ce chiffre.

Réinscriptions en 4A = Ces cas sont étudiés pour comprendre la raison de cette 4A. Les dossier dérogatoire sur papier. Date de soutenance ou période à préciser. Important : Il faut financer les doctorants jusqu'au dépôt du manuscrit.

Soutenances :

Question de Jean-François Pierson : Problème des industriels ou des organismes type CEA qui sont seulement cadre B même si ceux-ci ont l'HDR. Les cadres A sont uniquement des professeurs et des directeurs de recherche. Impossibilité pour un directeur de recherche CEA d'accéder au niveau cadre A. Pas d'égalité avec le monde académique.

Le membre du CSI externe peut être examinateur au sein du jury de la thèse s'ils ont une HDR ils peuvent être rapporteur.

Règles sur la parité femme/homme dans le powerpoint. Si vous n'avez pas la parité Homme/femme : obligation de faire une lettre de dérogation. Il faut au minimum une femme dans le jury même avec demande de dérogation.

La demande de visio doit être argumentée.

Effectifs 2021-22 :

Abandon nous sommes à 10%. Il faut être bienveillant suite à la période covid. Pour les problèmes inter-encadrants: le directeur de l'ED peut faire médiateur, le directeur de l'unité est néanmoins le premier à prendre part aux discussions.

Pour quelqu'un qui abandonne en 1A, le directeur de l'école doctorale pense qu'il serait souhaitable de lui faire une attestation d'initiation à la Recherche pour montrer qu'il n'a pas perdu 1 an. On peut regarder les formations suivies. Ce sujet sera proposé à la prochaine réunion de l'ED et sera voté.

Contrats Doctoraux 2022 :

La liste est fournie dans le powerpoint.

1 contrat doc handicap :

E. WIEDEMANN- FODE (CD CNRS) C2MP LEM3 passage du contrat handicap UL vers le CNRS pour avoir un financement supplémentaire UL.

26 contacts doctoraux (contrat doc UL, région, cofinancement CEA, cofinancement laboratoire, cofinancement autre université)

Contrats doctoraux 2023 : pole CPM 8 et pole M4 13

LPR 100 contrats doc UL (hors LUE et contrats doc Handicap)

Effectifs 2022-2023:

160 doctorants au 21/10/22 - nous devrions être à 260.

Nouvel Arrêté 26 août 2022 :

1) Obligation de faire un CSI pour toutes inscriptions

Le CSI devient systématique mais c'était déjà le cas à C2MP (pas de modification).

2) le serment

Après la soutenance, lorsque le jury revient dans la salle pour annoncer au doctorant qu'il a le grade de docteur il demandera au docteur s'il veut prêter serment. Il peut dire oui ou non, peu importe son choix, il sera docteur malgré tout.

Début du serment en janvier 2023

Question de Jean-François Pierson : pourquoi le jury coche la case après délibération et pose la question au doctorant après lecture du serment puis redonne son avis et signer ensuite pour le doctorant ? (Nabila Maloufi pose la question également). L'ED remontera la question dans les hautes instances.

3) les modifications impliquent de modifier la charte des thèses

Tout le monde va devoir resigner une charte des thèses.

Modifications de la charte des thèses : articles 5.1 et 5.2 (missions et engagement des doctorants et des encadrants),

- Article 5 (CSI)
- Article 7 (soutenance avec serment)
- Article 11 (médiation)
- Articles 12 (manuscrit définitif),

4) Formation du CSI (voir document joint) : un membre expert et un membre non expert, extérieur à l'équipe d'accueil, dont un HdR et un extérieur au laboratoire ou au département pour les grosses unités de recherche.

Question au prochain conseil :

Est-ce que l'ED continue à faire confiance au doctorant et à l'équipe de direction de la thèse pour le choix du CSI ? Oui ou non

Si le non l'emporte la question sera :

L'Ed intervient-elle dans la nomination : 1) d'un membre (à définir expert ou non expert) ou 2) des deux membres ?

Mise au vote à la prochaine réunion de l'école doctorale.

Le membre du CSI externe peut faire partie du jury de thèse.

Recrutement et HSR4R :

OBLIGATOIRE : L'an prochain, les sujets de thèse CDOM et LUE devront obligatoirement être postés sur le site du Doctorat pour que les futurs doctorants postulent sur le site du doctorat.

Les entreprises font le choix d'un candidat qui travaillera bien en entreprise et qui s'adaptera facilement, au second plan, vient le niveau académique. L'ED fera une proposition de règle souple pour l'ensemble des recrutements.

Budget de l'ED :

(Voir document joint)

Formations :

Le cours d'intégrité scientifique est obligatoire et non négociable. Il est à faire le plus tôt possible.

Il faudrait plus de cours en anglais pour les non francophones. Faire moitié de cours en anglais et moitié de cours en Français. Les nouveaux modules d'enseignement seront acceptés qu'en langue anglaise. Il y aura un nouveau module par un enseignant de l'IJL en 2023-2024.

Association C2MP :

Association EMMA : ADEMMA

Nous avons un compte bancaire au nom d'ADEMMA.

Le trésorier pourrait être un membre permanent de l'ED pour continuer la stabilité mais le fonctionnement serait géré par les doctorants de l'ED C2MP.

Mélissa MELO quitte ses fonctions et cherche quelqu'un pour lui succéder. (Son poste est rémunéré)

HCERES : Evaluation le 23 novembre 2022

- **Prochain conseil d'ED** : le jeudi 12 Janvier 2022

Questions diverses :

Détection des plagiat :

Question de D. Schaniel : B'UL n'est pas sécurisé et il est dangereux qu'un logiciel puisse s'introduire dans B'UL. Cette question sera remontée vers les hautes instances.

Conclusion de Jean-Marc Raulot :

« La thèse : c'est faire des rencontres et aller vers les autres, échanger.... ».

Ecole doctorale C2MP